



Milozza

Agence immobilière

BAREME D'HONORAIRES

En date du 02 Septembre 2024

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les mandats, ils seront calculés sur le prix de vente en cas de charge acquéreur et sur le prix net vendeur en cas de charge vendeur.

Pas de détention de fonds - Le barème est non cumulable - Honoraires maximums

Prix de vente	Honoraires TTC (TVA 20% incluse)
De 0€ à 100 000€	Forfait 5000€
De 100 001€ à 300 000€	5%
De 300 001€ à 500 000€	4,5%
Au de la de 500 000€	4%

- Terrains : sur devis
- Locaux commerciaux ou d'activité : sur devis

- Honoraires location TTC* :

- 1) Réalisations des visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€/m²
- 2) Etat des lieux : 3€/m²

* Honoraires de location tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE